

Loi de programmation pour la recherche (LPPR) : Maintien de la précarité des jeunes chercheurs

Nous sommes plusieurs scientifiques et associations à avoir contacté les députés lors de l'examen préalable du projet de Loi de programmation pour la recherche (LPPR)¹, pour proposer un amendement s'inscrivant contre une recherche fondée sur la **précarité des jeunes chercheurs**, telle que la prône ce projet de Loi.

Notre proposition d'amendement a été retenue.

Lors de l'examen préalable en Commission des Affaires Culturelles et de l'éducation de l'Assemblée Nationale (14 et 15 Septembre), notre proposition d'amendement, donnant **par la Loi** (code de l'éducation) **mission aux présidents d'université de faire en sorte que soient assurés le suivi et l'accompagnement des docteurs pendant les 5 ans qui suivent leur thèse**, a été soutenue par plusieurs députés - P Hetzel (LR), S Nadot (EDS), C Villani (EDS)- et a finalement donné lieu à un amendement commun (AC338)

Cet amendement a reçu un vote favorable de la Commission :

<http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/3234/CIION-CEDU/AC338>

Il figure dans le projet de loi comme Article et non comme amendement d'un article existant.

*Mais, Madame la Ministre F Vidal, présente lors du débat sur cet amendement, a demandé que **la formulation exacte de cet article soit revue lors de l'examen dans l'hémicycle**, demande qui a reçu l'assentiment de la rapporteure, Madame Gomez-Bassac.*

Les arguments de Madame la Ministre pour justifier cette ré-écriture n'apparaissent fondés que sur la volonté de maintenir le statu-quo :

NOUS DEVONS DONC RESTER TRES VIGILANTS.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir diffuser la tribune qui suit

Une autre Loi de Programmation Pluriannuelle pour la Recherche : Parier sur les jeunes chercheurs

L'Assemblée nationale examine cette semaine le projet de Loi de programmation pluriannuelle pour la Recherche (LPPR), présenté par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Madame Frédérique Vidal.

La recherche scientifique est un enjeu de souveraineté nationale. Or tous les indicateurs² concernant la recherche scientifique sont convergents et montrent que la France, longtemps en 4^{ème} position, a perdu plusieurs places dans les classements au cours des 15 dernières années.

Les différents avis et rapports³ sur la LPPR soulignent la nécessité, pour redresser cette situation, de renforcer les moyens récurrents (postes stables et financements de base des laboratoires) qui depuis dix ans ont baissé dans des proportions inquiétantes au profit des

¹ http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3234_projet-loi#tocUniqueld1

² <http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/cae-note031v3.pdf>

³ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid145221/restitution-des-travaux-des-groupes-de-travail-pour-un-projet-de-loi-de-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche.html>

moyens attribués sur des **projets de courte durée, lesquels ne fonctionnent que grâce aux nombreux post-docs embauchés sur CDD dans ces projets. Ces chercheurs précaires représentent environ 25% des chercheurs scientifiques en France.**

La France, par ces choix favorisant l'instabilité, ne fait que suivre le modèle américain dominant qui **fonctionne sur la précarité des jeunes chercheurs, lesquels s'épuisent à passer de projet en projet pour finir soit par obtenir un poste stable vers 34/35 ans, soit par abandonner.** Mais la France n'est pas un attracteur incontournable comme les Etats-Unis et elle résiste mal à la violence de la compétition internationale ainsi instituée. Non seulement l'attractivité des carrières de recherche, pour les jeunes français, a décliné régulièrement, mais la France ne sait plus ni retenir ni attirer les meilleurs. Devant la rareté persistante des postes au CNRS, au CEA et autres grands organismes, nombreux sont les jeunes docteurs formés en France partis en post-doc à l'étranger pour poursuivre leur formation, le plus souvent aux Etats-Unis, qui ne reviennent pas. **La France perd de vue, dans les cinq ans qui suivent la thèse, la moitié des jeunes docteurs qu'elle forme, elle est ainsi dans l'incapacité de leur offrir de vraies opportunités pour développer leurs travaux.**

Malgré ce constat largement partagé, force est de constater que le texte présenté déçoit toutes celles et ceux, à qui l'annonce d'une Loi de Programmation pour la Recherche avait donné espoir : D'une part, on n'y trouve ni objectifs ni stratégie, d'autre part l'effort budgétaire est renvoyé pour l'essentiel, aux années 2025 et suivantes, avec toute les incertitudes afférentes. Quant aux jeunes chercheurs précaires, le projet de Loi, exprimant ainsi sa défiance à leur encontre, **les maintient sous le joug de financements à court terme** distribués par des administrations parfois plus bureaucratiques que scientifiques.

Ceci est manifeste dans la principale innovation institutionnelle proposée dans la LPPR, laquelle consiste à reconnaître implicitement le grand nombre d'années passées dans la précarité par les jeunes chercheurs et à leur **donner un accès, en tant qu' « agent contractuel de droit public », à un contrat de 3 ans renouvelable une fois, « en vue d'une titularisation » directe comme professeur ou directeur de recherche. Jusqu'à 25% des emplois statutaires de professeur ou de directeur de recherche pourraient être pourvus de cette façon** : seule avancée, au lieu de les obliger à redéfinir des objectifs de recherche tous les deux ans, un peu de continuité dans leurs travaux de recherche est accordée aux jeunes chercheurs. Mais la stratégie de la France à leur égard repose toujours sur la pression de la précarité, et aucun suivi ni accompagnement **dignes de ce nom**, qui permettraient à la France de développer une autre stratégie à leur égard, ne sont mis en place, avec les acteurs et les moyens qui s'imposent.

Vivifier nos meilleurs laboratoires par les arrivées annuelles de jeunes scientifiques brillants est la pierre angulaire d'une recherche de premier rang : ce devrait être l'une des principales priorités d'une Loi de programmation de la recherche.

Liste des soutiens

D-Fi USA, (réseau de docteurs formés en France réalisant ou ayant réalisé un post-doctorat aux USA)

site internet : <https://sites.google.com/view/d-fi-usa>

Boyer Audrey, PhD, Ingénieure R&D, Généthon (France)

Charbogne Pauline, PhD, Director of Programs, Station1 (USA)

Herviou Laurie, PhD, Research Fellow, Memorial Sloan Kettering Cancer Center (USA)

Lassalle Louise, PhD, Assistant Director of Life Design, Johns Hopkins University (USA)

Villoing Daphnée, PhD, Chercheuse postdoctorale, National Institutes of Health (USA)

IESF Ingénieurs et Scientifiques de France (Comité Innovation, Recherche et Développement) <https://www.iesf.fr>

Christian Amatore, Académie des Sciences, DRCE Emérite du CNRS, ENS (Paris)

Odile Macchi, Académie des sciences, DRCE Honoraire, CNRS

Didier Roux, Académie des Sciences et Académie des Technologies, ex-Directeur de R&D et de l'Innovation du Groupe Saint-Gobain

Monique Trédé-Boulmer, Professeur émérite de langue et littérature grecques à l'ENS-Ulm, Ancien directeur adjoint de l'ENS Ulm, Membre de l'Institut (AIBL)

Pierre CHAVEL, Institut d'Optique Graduate School, Laboratoire Hubert Curien

Jacques LAUTMAN, Professeur émérite, ancien directeur scientifique du département SHS du CNRS.

Christophe SINTUREL, Professeur de l'Université d'Orléans, Directeur de l'école doctorale 552 "Énergie, Matériaux, Sciences de la Terre et de l'Univers", Directeur adjoint de l'UMR 7374 "Interfaces, Confinement, Matériaux, Nanostructures" CNRS/Université d'Orléans

Dominique JULIA, directeur honoraire de recherche au CNRS (CRH/EHESS)

Marc HIMBERT, professeur, Conservatoire national des arts et métiers

Jean-Pierre Hansen, Professeur honoraire de l'ENS de Lyon, Professeur émérite de l'Université de Cambridge (UK)

Hendrik-Jan HILHORST, professeur émérite, ex-directeur du Laboratoire de Physique Théorique de l'Université de Paris-Sud, Université de Paris-Saclay

Jean-Pierre Labesse, Professeur émérite, I2M, Aix-Marseille Université

Emmanuel Lesigne, professeur honoraire de l'université de Tours, ancien vice-président de l'université en charge de la recherche.

Marie Farge - Directrice de Recherche CNRS émérite, Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, Laboratoire de Météorologie Dynamique, Ecole Normale Supérieure Paris

Dominique Gobin, Directeur de Recherche Emérite, CNRS-CentraleSupélec, ex-Directeur Scientifique de l'IRSN

Dominique Levesque, Directeur de Recherche honoraire, CNRS

Pierre TARISSI, Ingénieur Arts et Métiers, ESSEC, Business Angel (membre du Bureau d'Arts et Métiers Business Angels), Président du Groupe Professionnel "Recherche et Innovation" des Ingénieurs Arts et Métiers

Pierre BREESE, Président du comité Innovation, Recherche et développement, IESF

François Gerin, Conseiller de la Direction Générale de Siemens France, ancien DGA de Siemens SAS

Christine BENARD, ex directrice de la recherche et des études scientifiques à l'École Normale Supérieure (Ulm), ex-conseillère pour la Science et la Technologie (Ambassade de France à Washington), ex-directrice scientifique du groupe Michelin, mail@christine-benard.fr